



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élargissement

Question écrite n° 80712

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le rapprochement sensible de l'Iran et de la Turquie dans le cadre de la politique d'enrichissement de l'uranium de l'Iran. L'Iran semble délaisser son allié russe pour renforcer ses liens avec la Turquie, actuellement candidate à l'entrée dans l'Union européenne. Il lui demande donc de bien vouloir préciser si le Gouvernement envisage ou non l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Texte de la réponse

Le positionnement actuel de la Turquie, qui entend jouer un rôle diplomatique actif et défendre ses intérêts nationaux, n'a pas de lien direct avec la relation UE/Turquie, alors que les plus hautes autorités turques viennent de rappeler récemment que l'adhésion à l'UE restait pour elles un objectif stratégique. Comme l'a indiqué très clairement et à plusieurs reprises le Président de la République, la France souhaite entretenir et enrichir sa relation bilatérale ancienne avec la Turquie. Elle entretient ainsi avec ce pays un dialogue étroit et régulier, à tous les niveaux, sur les questions de politique étrangère, y compris en ce qui concerne le traitement du dossier nucléaire iranien. La France est, par ailleurs, favorable au lien le plus fort entre la Turquie et l'Europe mais non à son adhésion à l'UE. Cette position n'a pas varié. Dans ce cadre, l'intérêt bien compris de la Turquie, comme de l'Europe, est que le mouvement de rapprochement des normes turques vers les normes européennes se poursuive. Concrètement, cela signifie que la France est favorable à l'ouverture de nouveaux chapitres dans la négociation en cours, dès lors qu'ils sont compatibles avec sa vision du résultat final de la négociation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80712

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6198

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9018